



POUR LA RECONQUÊTE DES RESSOURCES EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

SEILLE

Dieuze • Morhange • Château-Salins • Delme • Verny • Peltre •
Vic-Sur-Seille • Nomeny • Mécleuves • Jury • Solgne



L'étang de Lindre : une biodiversité exceptionnelle reconnue mondialement par la convention de Ramsar sur les zones humides

PORTRAIT



Agence de l'eau Rhin-Meuse - LEMOINE M.



47 HAB/KM²
(moyenne bassin Rhin-Meuse : 139 hab/km²)



260 MM/AN
(précipitations efficaces)
pour recharger les nappes
et alimenter les cours d'eau
(moyenne bassin Rhin-Meuse : 373 mm/an)

OCCUPATION DU SOL

- Cultures
- Forêts
- Zones urbanisées
- Prairies
- Zones humides remarquables



77% du territoire dédié à
l'agriculture
(rang Rhin-Meuse : 1/34)



3% du territoire artificialisé
(rang Rhin-Meuse : 32/34)



6
ARTISANS ET COMMERCES
(moyenne bassin Rhin-Meuse :
26/km²)



4500 HA
de zones humides
remarquables pour leur flore
typique des milieux salés

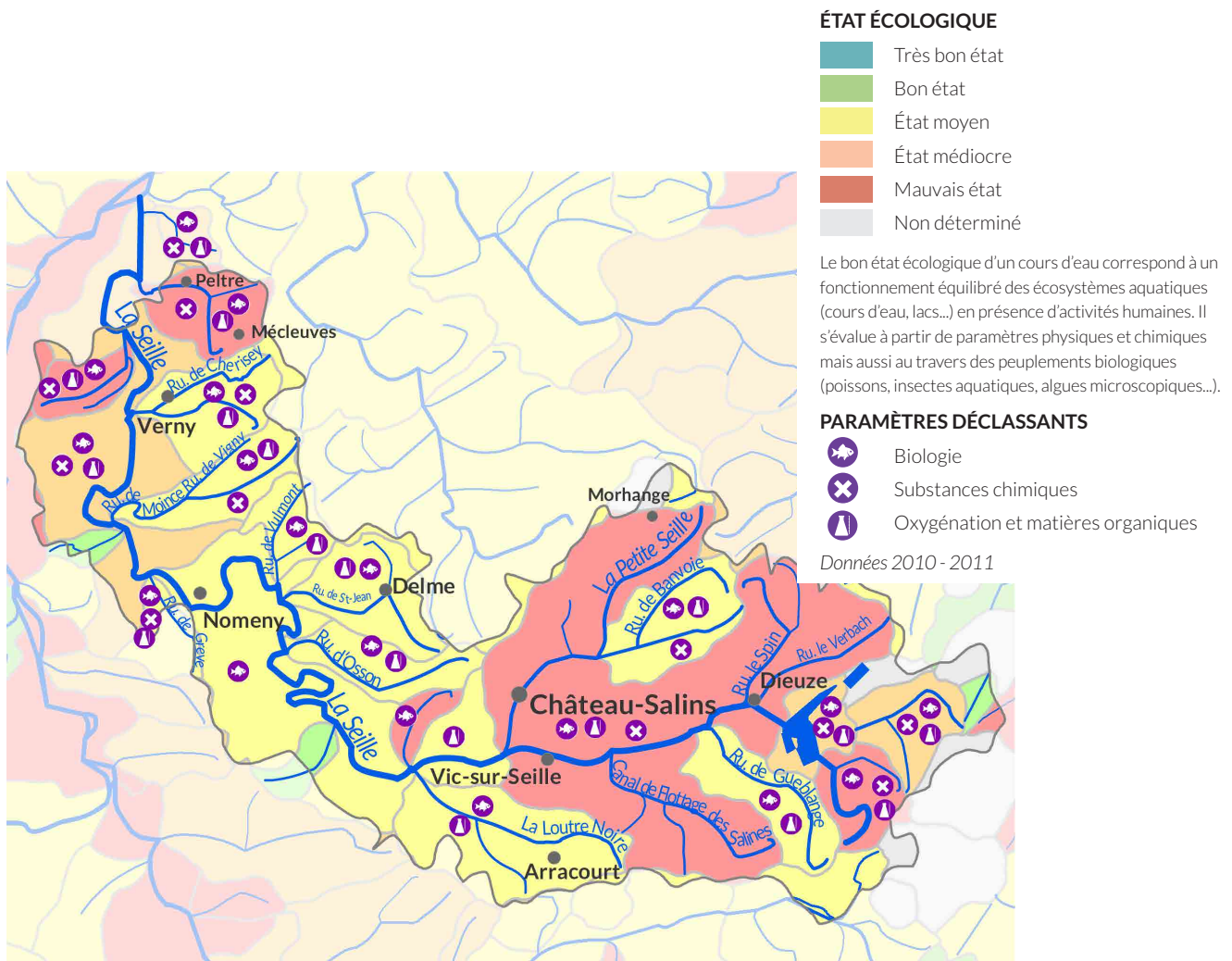
Le bassin élémentaire de la Seille comprend 155 communes pour 58 000 habitants (INSEE, 2013). Les espaces forestiers y sont extrêmement réduits et occupent moins de 20% du territoire.

L'agriculture est omniprésente et utilise environ 80% des terres. L'élevage est en forte diminution depuis 2000, au profit des grandes cultures céréalières (blé, orge, colza), consommatrices de pesticides et d'engrais. Le bassin de la Seille est situé sur un sol imperméable ce qui induit une forte vulnérabilité des cours d'eau, sensibles aux transferts de pollution par le ruissellement et par le drainage agricole. Ceux-ci sont également très souvent soumis à d'importantes baisses de débits en périodes de sécheresse ainsi qu'à des inondations marquées en période hivernale.

Tirant son nom de couches géologiques riches en sels situées à une faible profondeur, le bassin de la Seille connaît des résurgences d'eaux salées. Celles-ci sont à l'origine du développement d'une faune et d'une flore rencontrées habituellement en bord de mer, qui confère au bassin un intérêt écologique tout particulier.

Cependant, cette ancienne exploitation du sel a été à l'origine d'une importante déforestation et de lourds travaux d'aménagement de la Seille pour la rendre navigable et drainer les zones humides. Ces héritages conjugués à l'exploitation agricole actuelle et à l'importante vulnérabilité naturelle de la Seille et de ses affluents ont des impacts très forts sur le bon fonctionnement des cours d'eau.

QUALITÉ DES EAUX



Sur le bassin hydrographique de la Seille, les cours d'eau ont été partagés en 20 entités homogènes. Seules deux d'entre elles présentent un bon état écologique.

Dix autres affichent un état écologique moyen avec de légères dégradations ne permettant pas le maintien des peuplements aquatiques originels de ce type de cours d'eau. Les huit dernières, situées aux extrémités du bassin versant, sont très dégradées. Les fortes concentrations en azote et en phosphore impactent la faune piscicole.

L'étang de Lindre est caractérisé par une biodiversité exceptionnelle reconnue au plan international, une raison supplémentaire pour être vigilant sur sa concentration en nutriments et en métaux, notamment le phosphore, le zinc et le cuivre qui restent au dessus des seuils du bon état.

Dans son ensemble, l'état chimique des eaux est déclassé par la présence de substances telles que les pesticides, certains métaux lourds et les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) issus de toutes sortes de combustion. La ressource en eau souterraine, pour sa part, présente des concentrations excessives en nitrates.

Enfin, 4 captages d'eau potable et 1 prise d'eau de surface dégradés par des nitrates et/ou des pesticides ont été identifiés pour faire l'objet d'actions prioritaires.

50% DES COURS D'EAU
EN ÉTAT ÉCOLOGIQUE
MOYEN

ENJEUX POUR L'ATTEINTE DU BON ÉTAT DES EAUX



+++

POLLUTIONS DIFFUSES

- Développer des projets d'amélioration des pratiques agricoles et les compléter par la création de zones tampons en sortie de drains et autour des parcelles (plantation de haies, bandes enherbées...) sur l'amont de la Seille jusqu'à Château-Salins et sur la quasi-totalité de ses affluents présents sur le territoire.
- Renforcer l'animation territoriale destinée à améliorer les pratiques agricoles.

PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES

- Encourager l'élevage extensif et contribuer à la restauration des cours d'eau et zones humides annexes en adoptant de meilleures pratiques (bandes enherbées, maintien de la végétation, arrêt des curages) notamment sur les petits affluents de la Seille.



++

ALTÉRATION DU FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES

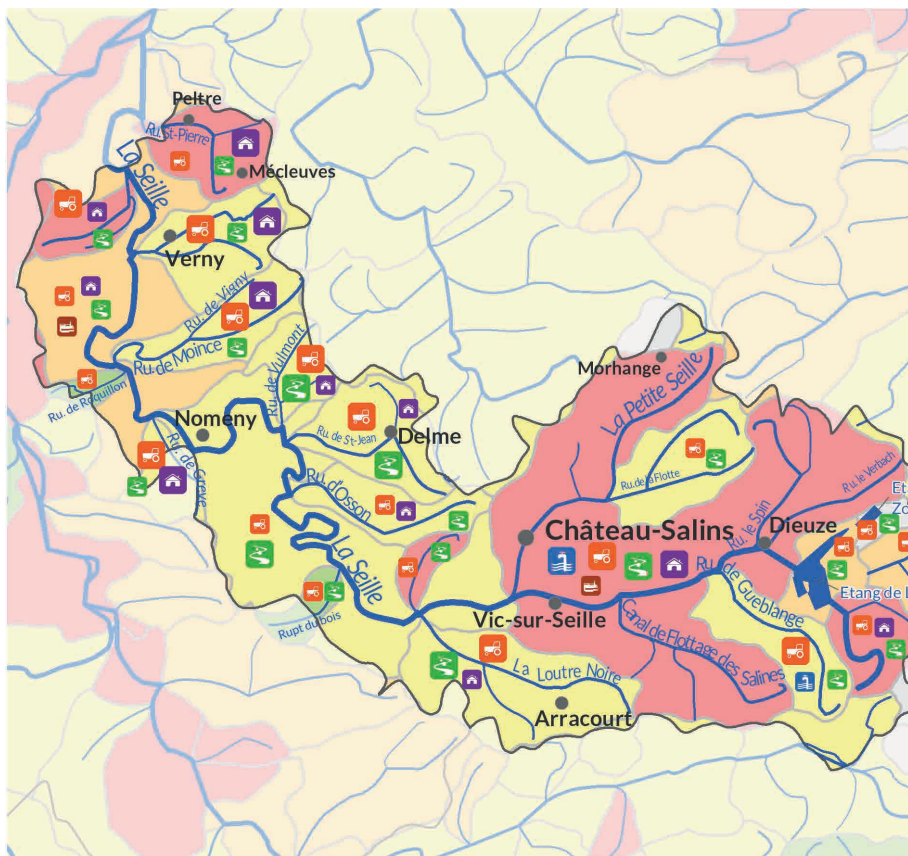
- Au-delà des actions de gestion de la végétation réalisées, développer des programmes de renaturation des milieux aquatiques sur la majeure partie de la Seille et de ses affluents, notamment en amont (aménagement/suppression des seuils infranchissables, reconstitution de profils sinueux et diversifiés, de végétation rivulaire, de zones humides annexes).
- Développer l'acquisition foncière et la mise en place de plans de gestion des plans d'eau et zones humides avec les acteurs concernés (agriculteurs, collectivités, partenaires institutionnels), notamment sur le secteur Seille amont.



++

CAPTAGES DÉGRADÉS

- Mettre en œuvre les plans d'actions visant la reconquête de la qualité des eaux. Concerne les syndicats intercommunaux des eaux de Marsal et de Vergaville et les communes de Xanrey, Bezange-la-Petite et Juvelize.



NATURE ET PRIORITÉ DES ACTIONS À MENER

	Fort	Moyen
Agriculture : Réduire les pollutions agricoles et préserver les milieux naturels		
Collectivités : Réduire les pollutions domestiques et urbaines		
Industrie et artisanat : Réduire les pollutions industrielles et artisanales		
Milieux aquatiques : Préserver et restaurer les cours d'eau et zones humides et rétablir la continuité écologique		
Ressource en eau : Économiser et préserver la qualité de la ressource en eau		

FOCUS

RESTAURER LES COURS D'EAU ET ZONES HUMIDES DU TERRITOIRE



Agence de l'eau Rhin-Meuse NUJEL M.

La Seille dans la traversée de Vic-sur-Seille, après des travaux de renaturation

La Seille et ses affluents ont subi une forte artificialisation (rectification, recalibrage, curage, suppression de végétation) et les zones humides à proximité des principaux cours d'eau ont fortement régressés. Pour atteindre le bon état écologique, il est dès à présent nécessaire d'étendre les bonnes pratiques agricoles et de mettre en œuvre des actions de renaturation sur l'ensemble des cours d'eau du territoire. A Vic-sur-Seille, l'artificialisation du cours d'eau et la présence d'un barrage à l'aval du village provoquent une forte eutrophisation de la Seille en été accentuée par l'absence de végétation. Désireuse de restaurer les fonctionnalités du cours d'eau (autoépuration), la commune a entrepris de renaturer le cours d'eau sur toute sa traversée urbaine. Ainsi, le barrage a été effacé, des banquettes végétalisées et des boudins de géotextiles végétalisés ont été posés de part et d'autre du cours d'eau. Bien que la Seille reste contrainte dans la traversée urbaine, ces aménagements ont permis d'améliorer les qualités écologique et paysagère du cours d'eau en accord avec ses caractéristiques naturelles (hydraulique) et les usages des habitants du secteur (pêche).

RECONQUÉRIR LES CAPTAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE PRIORITAIRES



Agence de l'eau Rhin-Meuse, DIDOT F.

Animation auprès des agriculteurs sur le bassin de la Seille

Sur ce territoire, 5 captages dégradés par les nitrates et pesticides, situés sur les communes de Haraucourt-sur-Seille, Guebling, Xanrey, Bezange-la-Petite et Juvelize, ont été identifiés.

La reconquête de leur qualité nécessite d'impulser une dynamique territoriale afin de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés (collectivités gestionnaires de la ressource, services de l'État, agriculteurs, propriétaires) autour de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'actions de protection piloté, de l'élaboration à l'évaluation, par la collectivité gestionnaire de la ressource. Dans de nombreux cas, le simple conseil agronomique ne suffit pas, seul un changement profond des assolements (remise en herbe par exemple) ou des pratiques agricoles (agriculture biologique, forte réduction d'intrants) permettront de garantir la reconquête de leur eau. Depuis 2005, l'opération Agrimieux « Aquaseille » permet de sensibiliser les agriculteurs sur l'impact de leurs pratiques sur la ressource en eau et sur les améliorations possibles. Ce conseil collectif est un atout pour le territoire mais ne suffit pas sur les captages. Le développement de techniques alternatives de désherbage, l'allongement des rotations de cultures, une meilleure gestion des effluents d'élevage sont autant d'exemples ayant déjà fait leur preuve. Mais de nouvelles pistes semblent prometteuses (agriculture biologique, agroforesterie, élevages à l'herbe, implantation de haies) pour faire de la préservation de la ressource en eau un vrai projet de territoire en lien avec l'activité économique (diversification et circuit court) et l'aménagement territorial (foncier et valorisation paysagère).



+

POLLUTIONS PONCTUELLES ET DISPERSÉES

- Améliorer la connaissance des rejets de substances dangereuses et développer un plan d'action visant la réduction de ces dernières sur les sites industriels, notamment pour les industries agroalimentaires de Château-Salins et de traitement de déchets de Dieuze.



++

POLLUTIONS DIFFUSES URBAINES

Dans un contexte de petites collectivités :

- Création de nouveaux systèmes d'assainissement à définir au préalable par une étude technico-économique (assainissement collectif ou non collectif).
- Améliorer la collecte des eaux usées et réduire leur déversement vers le milieu naturel par temps de pluie.

Ces actions concernent prioritairement l'amont du bassin de la Seille, jusqu'à Château-Salins (hors bassin versant du ruisseau de Gueblange et de la Flotte), la Loutre noire et le secteur aval de la Seille, principaux affluents compris.

POLLUTIONS PONCTUELLES

- Améliorer les ouvrages d'épuration urbaine sur le bassin versant du ruisseau de Saint-Pierre.

PASSONS À L'ACTION

ACTIONS CLÉS POUR LE TERRITOIRE



« Je participe activement à la reconquête des captages d'alimentation en eau potable en réduisant mon utilisation de produits phytosanitaires et de fertilisants »



« En limitant mon utilisation de fertilisants et de produits phytosanitaires, je contribue à améliorer la qualité de l'eau dans la nature, j'améliore la qualité de l'eau potable et je diminue le coût de son traitement »



« En préservant et restaurant les milieux aquatiques et humides de ma commune, je contribue à améliorer l'état écologique des eaux, à réduire les risques d'inondation et à recharger les nappes souterraines »

LES ACTEURS AU SERVICE DE LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

COMITÉ DE BASSIN RHIN-MEUSE

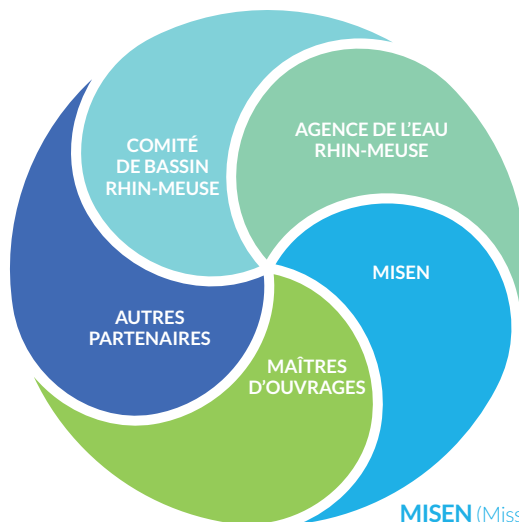
- Parlement de l'eau à l'échelle du bassin Rhin-Meuse. 100 membres
- Elabore les plans de gestion des eaux et identifie les actions à mettre en œuvre (mesures)
- Vote les taux de redevances encadrés par la loi

AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

- En lien avec les Missions inter-services de l'eau et de la nature (MISEN 54 et 57) décline les priorités d'actions
- Accompagne financièrement les projets des maîtres d'ouvrage

AUTRES PARTENAIRES

(conseil départemental, conseil régional, parc naturel régional de Lorraine...)
Au regard de leurs priorités d'actions accompagnent les projets des maîtres d'ouvrages



MAÎTRES D'OUVRAGES

(collectivités territoriales, associations, industriels, artisans, agriculteurs...)
Portent et conduisent la réalisation des projets en faveur de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

MISEN (Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature)

- Coordonne la politique de l'eau à l'échelon départemental. Pilotage : Directions Départementales des Territoires (DDT 54 et 57)
- Met en œuvre et suit l'exécution des plans d'actions opérationnels territorialisés